

COMMUNE DE MONTAUD

PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 04 décembre 2012

L'an deux mille douze, le quatre décembre, à 20h30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pascale POBLET, maire.

Etaient présents : MM. MURDINET Michel, DESPESE Philippe, GERBAUX Laurent, BOUCAUT Alain, adjoints ; PASCAL Philippe, CORVEZ Marion, COING-BELLEY Stéphane, Jean-Michel ANSELMIER, NOEL Michel, CHOROT Lynda, FABRE Corinne

Absents excusés : MM. CECCON Robert a donné pouvoir à Jean-Michel ANSELMIER.
Absents : MM. Marie GUILLAUD

Secrétaire : Monsieur MURDINET Michel a été nommé secrétaire.

Madame Pascale POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 20h30.

1/ **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le Procès-verbal de la séance du 06 novembre 2012 est approuvé avec 7 voix Pour et 3 Abstentions.

2/ **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes aux associations de Montaud :

Association Montaud Ubohu – gestionnaire du multi accueil : 18 500 €
Après vote avec 10 voix Pour et 3 Abstention.

MFR Vif école d'Aymeric Daguet : 100 €
Après vote avec 13 voix Pour.

Prévention routière : 100 €
Après vote avec 11 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.

3/ APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT ET DU MONTANT DE LA COMPENSATION

Le Conseil municipal, suite à sa délibération en date du 03 avril 2012 approuvant le rapport de la CLECT,

Après en avoir délibéré,

CONFIRME sa décision.

APPROUVE le montant définitif de la compensation qui est répartie comme suit :

	MONTAUD	SAINT-QUENTIN	LA RIVIERE
Recettes fiscalité professionnelle 2011	11 054,00€	22 435,00 €	262 221,00 €
Charges école et cantine	195 577,20 €	166 570,58 €	334 120,52 €
Recettes école et cantine	31 678,46€	26 945,46 €	63 497,92 €
Montant attribution de compensation	174 952,74 €	162 060,12 €	532 843.60 €
AC prévisionnelle (pour mémoire)	142 711,00 €	105 497,00 €	427 162,00 €

4/ CONVENTION SIERG

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des termes de la convention proposée par le SIERG et la mairie de Veurey concernant la fourniture d'eau en gros,

Après en avoir délibéré,
Après vote avec 13 voix Pour.

DECIDE d'accepter les termes de cette convention
AUTORISE Madame Pascale POBLET à signer le document tel qu'il est rédigé.

6/ TARIFS SALLE DES FETES

Madame la Maire RAPPELLE au Conseil municipal sa délibération en date du 06 novembre 2011 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après VOTE par 11 voix Pour, 2 voix Contre,

DECIDE de :
Maintenir les tarifs existants comme suit :

COMMUNE DE MONTAUD

LOCATION SALLE DES FETES	<i>au 01/01/2012</i>	<i>au 01/01/2013</i>
pour un week end	arrondi	arrondi
Pour un particulier résident à Montaud	135.00	135.00
Pour un particulier limitrophe	135.00	135.00
Pour un particulier extérieur	570.00	570.00
Pour une association de Montaud	90.00	90.00
Pour une association voisine	135.00	135.00
Pour une association extérieure	660.00	660.00
Pour une entreprise	800.00	800.00
pour 24 heures		
Pour un particulier résident à Montaud	100.00	100.00
Pour un particulier limitrophe	100.00	100.00
Pour un particulier extérieur	470.00	470.00
Pour une association de Montaud	70.00	70.00
Pour une association voisine	100.00	100.00
Pour une association extérieure	540.00	540.00
Vaisselle et autres		
Location de la vaisselle – Totalité	50.00	50.00
Location de la vaisselle – couverts seulement	30.00	30.00
Cauton pour Vaisselle	100.00	100.00
Cauton pour Salle	2 000.00	2 000.00
Location 8 tables et 30 chaises (maximum)	30.00	30.00
Cauton Location chaises et tables	200.00	200.00
Utilisation du matériel sono par les associations	Gratuit	Gratuit

7/ EMPLOIS – RENOUELEMENT - CREATION

Suite aux différentes discussions,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après vote avec 13 voix Pour,

DECIDE :

1. De passer le nombre d'heure du poste d'adjoint technique territorial de 20 h hebdomadaire à 24 h à compter du 1^{er} janvier 2013.
2. De créer plusieurs postes d'agent technique pour le scolaire, contrat à durée déterminée
 - Un poste d'adjoint technique pour 17 heures annualisé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 pour assurer le service de garderie le matin, le midi et le soir ainsi que le temps de cantine de midi.

- Un poste d'adjoint technique pour 17 heures annualisé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 pour assurer le service de garderie le midi et le soir ainsi que le temps de cantine de midi, plus le ménage de la cantine.
- Un poste agent d'entretien pour 14 heures du 07 janvier au 09 juillet 2013 pour assurer le ménage du groupe scolaire chaque jour.

Vote avec 10 voix Pour, 2 voix Contre et 1 abstention :

- Un poste d'agent d'entretien pour effectuer chaque semaine du 07 janvier au 09 juillet 2013 : 8 heures pour assurer le service de garderie et cantine le midi, 1 heure pour le ménage à la mairie, 2 heures pour du ménage à la salle des fêtes et 3 heures de ménage au multi accueil.

Pour information, Monsieur Daguet a demandé à n'effectuer que 10h hebdomadaires et pour faire un essai et devant le nombre important d'enfants à la garderie le soir, un emploi saisonnier sera proposé pour la dernière semaine d'école en décembre.

8/ INDEMNITE TRESORIER

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après vote avec 10 voix Pour, 1 contre et 2 abstention,

DECIDE de porter le taux d'attribution de l'indemnité due au trésorier à 80 % au lieu de 70 %.

CHARGE la Maire de l'exécution de cette décision.

9/ VIREMENT DE CREDITS – SERVICE DES EAUX

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, Après vote avec 13 voix Pour,

DECIDE le virement de crédits suivants :

Personnel affecté par la collectivité de rattachement, compte 6215 pour	+ 8 680 €
Personnel – salaires compte 6411 pour	– 2 900 €
Personnel – charges compte 6451 pour	– 1 100 €
Charges exceptionnelles compte 671 pour	– 4 680 €

COMMUNE DE MONTAUD

10/ INDEMNITE ELUS

Suite à sa délibération du 03 juin 2008 fixant les indemnités des élus et vu la dissolution de la Communauté de Communes Vercors Isère,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,
Après vote avec 12 voix Pour et 1 abstention,

DECIDE de fixer l'indemnité due au deuxième adjoint à 6,50% dès le 1^{er} janvier 2013.

11/ RENOVATION DES GARAGES COMMUNAUX

Monsieur Alain Boucaut présente le projet de rénovation des garages communaux. En effet, la toiture est à refaire. Or elle est en plaque ondulée et contient de l'amiante. Il a fait une proposition avec projet d'allonger ce toit afin de faire un abri. L'un des garages abrite le sel de déneigement, il est difficile d'accès pour les camions. Une solution peut être trouvée pour aménager aussi cette partie.

12/ ROUTE FACE BELLE

Informations sur réunion avec les services de l'Etat (DDT), l'ONF, la COFORET, l'entreprise Gravier, les communes de La Rivière et Montaud. La réception ne peut être réalisée, des points ont été relevés et doivent être repris par l'entreprise.

13/ ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Au vu du rapport établi par la société ECTi, des travaux sont à envisager. En voici le détail sur le tableau joint.

14/ QUESTIONS DIVERSES

- Repas du CCAS mardi 11 décembre : information
- Cérémonie des vœux vendredi 4 janvier 2013 à 19h
- Ordures ménagères – à suivre : réunion avec CCVI

Un avis est demandé à chaque élu, devant les difficultés à trouver une solution adaptée à la fois au terrain, au tarif, aux obligations et « directions ». Important est le tri mais comment faire passer le message ?

Proposition de ramassage tous les 15 jours, proposition de pose de « molok » ...

- Avenant avec Vercors Restauration pour portage des repas

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après vote avec 13 voix Pour,

DECIDE de signer le contrat avec Vercors Restauration concernant le portage des repas aux personnes âgées, à compter du 1^{er} janvier 2013.

- Voirie communale : largeur
- Agenda 2013 : à transmettre aux élus
- Com Radio : à revoir et suivre
- Assainissement : délibération reportée à la prochaine séance
- Rentrée scolaire 2013 : classe le mercredi matin, décision à prendre

COMMUNE DE MONTAUD

Liste des décisions du Conseil municipal Séance du 04 décembre 2012

Numéro de délibération	Objet de la délibération
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	

